

Quest. 2. Quel est le nombre d'émigrants qui se sont adressés à votre bureau pour des renseignements ou des secours, durant les années 1859, 1858, 1857, 1856 et 1855?—Plus de six cents.

Quest. 3. Dans quelle proportion ceux de 1857 et 1858 comptaient-ils des indigents, et quelle est la somme que vous leur avez accordée en secours?—Des secours partiels ont été accordés à 274 personnes—égal à 189½ adultes.

Quest. 4. Quels sont les fonds dont vous disposez à cet effet?—Tous les trois mois les comptes des dépenses encourues sont envoyés au principal agent à Québec, et c'est alors qu'il me remet de quoi les solder.

Quest. 5. Quelles sont vos instructions à l'égard des émigrants pauvres, et d'où tenez-vous ces instructions?—J'en reçois de temps à autre du principal agent à Québec. On me laisse agir à discrétion dans les cas de pauvreté extrême, et je rends compte ensuite des particularités et de la somme accordée comme secours; mais il ne m'est permis d'accorder de semblables secours qu'aux pauvres d'une saison, qui s'adressent à moi dans les 48 heures après leur arrivée, c'est-à-dire, aux personnes sans moyens chargées d'une grande famille, aux veuves qui ont des enfants, ou aux familles qui vont rejoindre leur père ou leurs enfants; et si après les avoir questionnées elles prouvent à ma satisfaction qu'elles sont dans le dénuement ou sans moyens de rejoindre leurs parents, elles sont secourues. Les hommes en santé n'ont pas droit à ces secours; mais je suis tenu de les conseiller et de leur aider à trouver de l'emploi.

Quest. 6. Quelles sont vos pièces justificatives de ces dépenses? Quand et à quel département les transmettez-vous?—Les comptes de ces dépenses sont envoyés tous les trois mois au principal bureau à Québec.

Quest. 7. Avez-vous eu affaire aux émigrants qui se sont munis de billets de complet parcours de l'autre côté de l'Atlantique, et au moyen desquels ils pouvaient se rendre aux États-Unis en passant par le Canada?—Aucunement, car ils ne se sont pas arrêtés à Québec ni à Montréal.

Quest. 8. Avez-vous à ce sujet quelque suggestion à faire au comité?—Pour ceux des émigrants dont la destination est arrêtée, je crois qu'ils font bien de se procurer un billet de complet parcours; mais pour ceux qui viennent à l'aventure, à la recherche d'un établissement ou de l'emploi, ils feraient mieux en assurant le passage à l'intérieur que jusqu'à Québec, et cela afin d'être libres de pouvoir profiter des avantages qui pourraient s'offrir à eux dans le pays..

Quest. 9. Autant que vous avez pu le savoir, quelle a été la conduite des capitaines de bateau à vapeur et des employés de chemin de fer vis-à-vis des émigrants qu'ils ont acheminés?—Selon ce que j'ai appris, ils se sont bien comportés à leur égard.

Quest. 10. Quel est le nombre d'émigrants ayant le moyen, qui se sont établis en ce pays?—Je ne saurais le dire au juste; mais, l'année dernière, j'en ai connu plusieurs qui avaient des moyens et qui se sont établis en Canada.

Quest. 11. Dans quelle proportion se sont-ils établis, dans les villes ou sur des terres?—Je pense qu'au moins les deux-tiers des émigrants de l'année dernière sont allés rejoindre leurs connaissances à la campagne.

Quest. 12. Les cultivateurs s'adressent-ils souvent à vous pour avoir des ouvriers agricoles? de quels comtés ces demandes viennent-elles, et quelle est la moyenne des gages offerts?—Oui; et je suis toujours désireux de recevoir les plus amples renseignements des cultivateurs et autres, sur l'espèce de travail qu'ils ont à faire. Ces demandes sont surtout venues de la cité de Montréal, et la moyenne des gages était de 2s. 6d. à 3s. 6d. par jour, ou de \$8 à \$12 par mois.

Quest. 13. Quel est le moyen que vous avez de faire savoir à ceux qui ont besoin de travailleurs, qu'ils peuvent en avoir en s'adressant à votre bureau?—A Montréal et dans les environs de cette ville, les cultivateurs savent qu'ils n'ont qu'à demander ces renseignements pour les avoir, et c'est ainsi que cela s'est fait depuis que le bureau a été ouvert en 1840; mais cette indication est aussi donnée par le principal agent à Québec, au moyen d'avis et annonces qu'il fait imprimer et publier.

Quest. 14. L'agent à Québec vous prévient-il de l'arrivée d'émigrants à la recherche de travail ou d'un établissement?—Oui, toujours; soit par lettre ou par un télégramme.